

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221128-D2022281108-DE

2022/28/11/08

CCAS
DE
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

Date de convocation :
21/11/2022

**Nombre de Membres du
Conseil d'Administration :**

En exercice : 12
Mme LE ROUX a
démisionné le 30/09/2022

Présents : 8
Votants : 10
Procuration(s) : 2

Reçu en Préfecture de
VANNES le

16.12.2022.....

Certifié exécutoire le

16.12.2022

Publié ou notifié le

16.12.2022

A GOURIN,

le 16.12.2022...

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE

Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) (es) : KERSULEC Louis, GOJJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.

Procuration(s) : Laurine GOJJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.

. Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

**8. CCAS / CONVENTION DE SERVICE POUR L'ACCES AU SERVICE EXTRANET
DES TIERS BENEFICIANT DE PAIEMENTS DE LA MSA DES PORTES DE
BRETAGNE**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration la convention de service pour l'accès au service extranet des Tiers bénéficiant de paiements de la MSA des Portes de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221128-D2022281108-DE

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

La convention est établie pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

Le secrétaire de séance,

Catherine HENRY



CCAS
de
Gourin